

**CHARTRE DES ENSEIGNES COMMERCIALES
POUR LES CŒURS DE VILLE
DE MAMOUDZOU ET DEMBÉNI**



1 LA CHARTE ET SON PÉRIMÈTRE

Préambule

La CADEMA conduit depuis plusieurs années un programme visant à dynamiser l'activité commerciale du territoire. Cette volonté s'est notamment concrétisée par la mise en place d'une stratégie ambitieuse autour du programme Action Cœur de Ville visant à augmenter l'attractivité des centres-villes. Les commerces sont dans les périmètres ORT du programme Action Cœur de Ville de Dombéni et Mamoudzou.

Le commerce tend à se structurer et la charte devrait accompagner les porteurs de projet pour la réalisation de travaux et la valorisation de leur devanture.

Le premier objectif de la charte est d'améliorer l'attractivité commerciale des polarités marchandes, mais il y a des enjeux plus larges d'amélioration du cadre de vie par une diminution de la pollution visuelle et lumineuse, un enjeu de développement durable par l'utilisation de matériaux pérennes, un enjeu de valorisation de l'identité mahoraise à travers l'aménagement des devantures commerciales et enseignes.

Les objectifs retenus pour la valorisation des commerces de la CADEMA sont avant tout :

- La rénovation du bâti, en effet, une belle enseigne sur un fond dégradé n'apportera pas l'effet attendu.
- La simplification de l'affichage commercial, la redondance d'affichage nuit à la lisibilité de l'ensemble des commerces.
- L'utilisation de matériaux qualitatifs et durables, pour des aménagements pérennes

Périmètre Mamoudzou



Périmètre Dombéni



2 LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES POUR REALISER DES TRAVAUX

	Démarches	CERFA à télécharger sur : https://service-public.fr et à remplir	Délais d'instruction	Exemples
Travaux extérieurs <u>sans</u> changement de destination du local	Déclaration préalable ET Autorisation de travaux	13404 15797	1 mois 2 mois en périmètre de protection MH 4 mois	renovation de la vitrine, changement de la devanture, élargissement des accès, peinture de la façade, pose de climatiseurs, pose d'extracteurs, ...
Travaux extérieurs <u>avec</u> changement de destination du local	Permis de construire	13406	5 mois	
Travaux intérieurs <u>sans</u> changement de destination	Autorisation de travaux	15797	4 mois	changement de cloisons, de mobilier (banques d'accueil, ...), ...
Travaux intérieurs <u>avec</u> changement de destination	Déclaration préalable ET Autorisation de travaux	13404 15799	1 mois 4 mois	
Poses d'enseigne	Autorisation préalable	14798	2 mois	pose d'une nouvelle enseigne, changement d'une enseigne, pose de vitrophanie, ...
Installations de terrasse sur le domaine public	Demande d'occupation du domaine public	Formulaire à demander au service économie	2 mois	installation d'une terrasse, de jardinières, de panneaux au sol, de parasols, ...

Pour les travaux à réaliser à MAMOUDZOU :

Mairie de Mamoudzou
Instructrice : a.fatima@mamoudzou.yt
Responsable urbanisme : b.anli@mamoudzou.yt

Pour les travaux à réaliser à DEMBENI

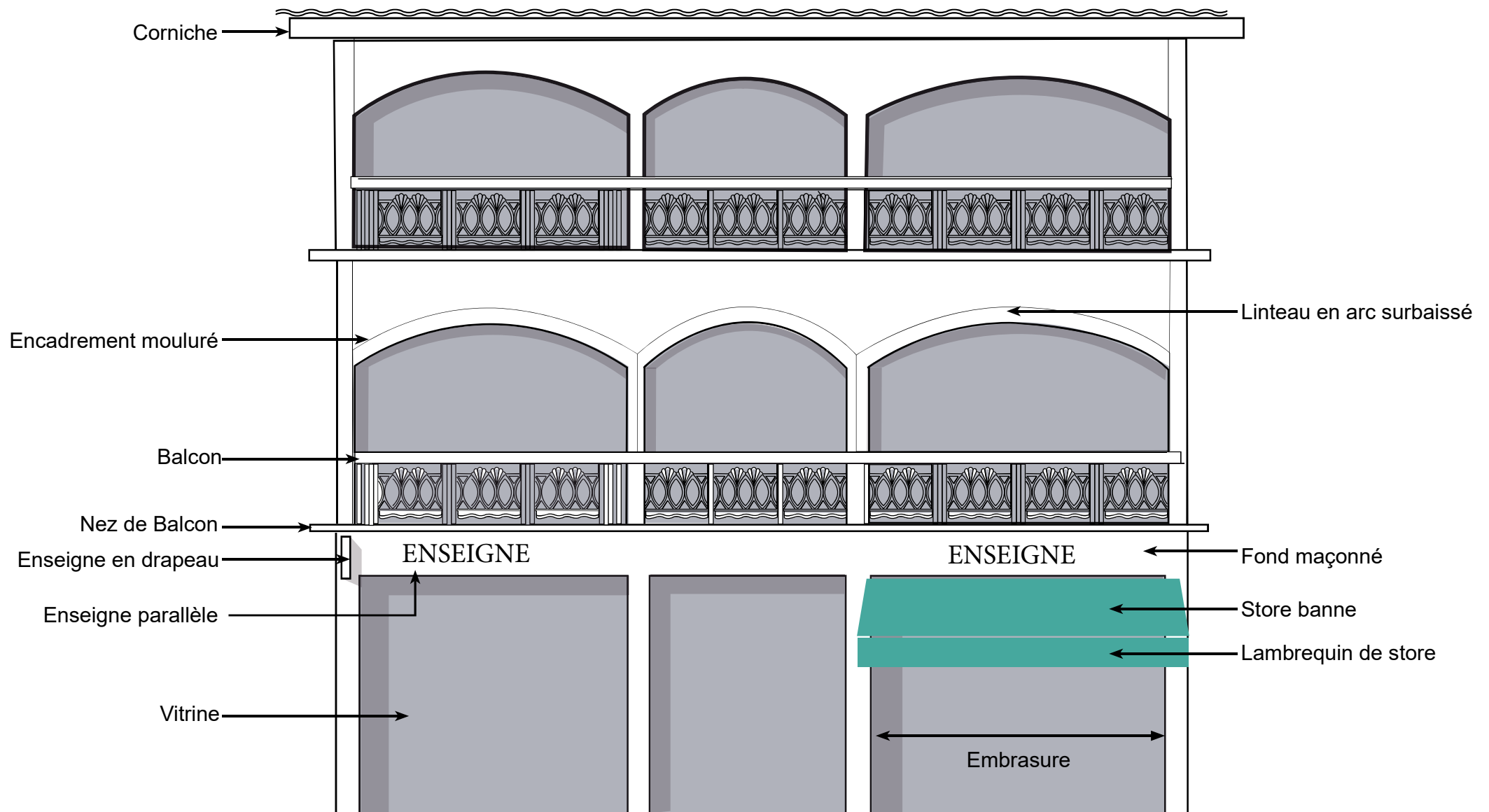
DEALM :
SOUMAILA Mohamadi - Chef de service SDDT - DEAL Mayotte/SDDT
mohamadi.soumaila@developpement-durable.gouv.fr

DE-WILDE Justine - Adjointe au Chef de Service SDDT - DEAL Mayotte/SDDT
justine.de-wilde@developpement-durable.gouv.fr

Chef d'unité Application Droit du Sol
ALI-CHANFI Ankilati - DEALM Mayotte/SDDT/ chef d'unité ADS -
ankilati.ali-chanfi@developpement-durable.gouv.fr
ALI Salami (Adjoint au chef d'unité ADS) - DEALM Mayotte/SDDT/ADS
Salami.Ali@developpement-durable.gouv.fr

Instructeur - Commune de Dembeni - MADI SOUF Faouzati (Instructrice de permis de construire) - DEALM Mayotte/SDDT/ADS
faouzati.madi-souf@developpement-durable.gouv.fr

1 PETIT LEXIQUE ARCHITECTURAL

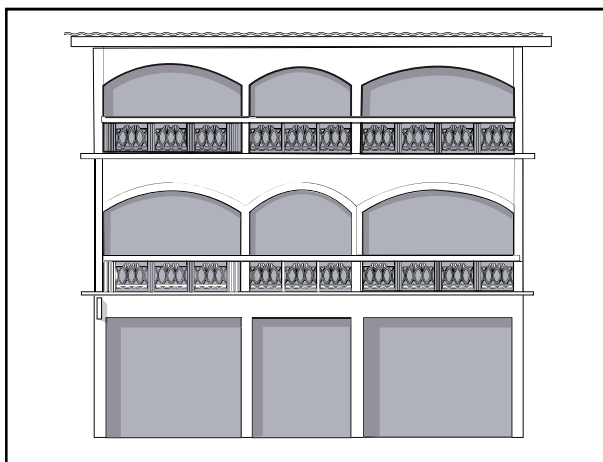


2 COMPRENDRE MA FAÇADE

Les différentes typologies de façades recevant les commerces de la CADEMA

L'immobilier commercial de Dembéli et Mamoudzou est varié. Il se compose de maisons mahoraises typiques, de simples rez-de-chaussée, des petits collectifs, de façades commerciales en pieds d'immeubles.

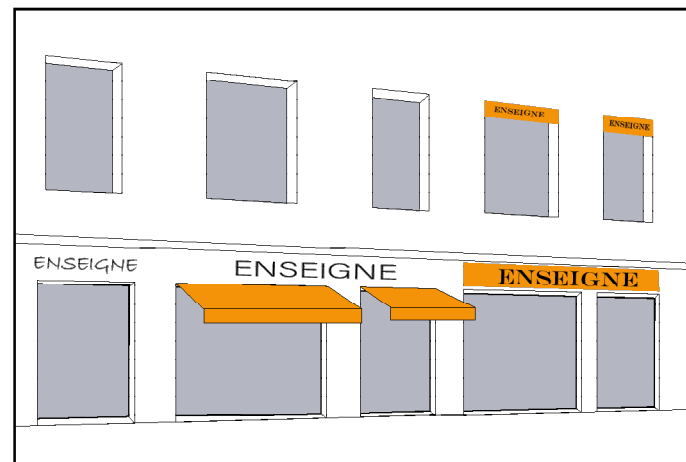
Quelle que soit la typologie architecturale, les devantures doivent tendre vers la même qualité : des aménagements soignés, l'utilisation de matériaux de qualité sensible et durable, l'utilisation d'appareil peu énergivore pour l'éclairage...



Maison mahoraise



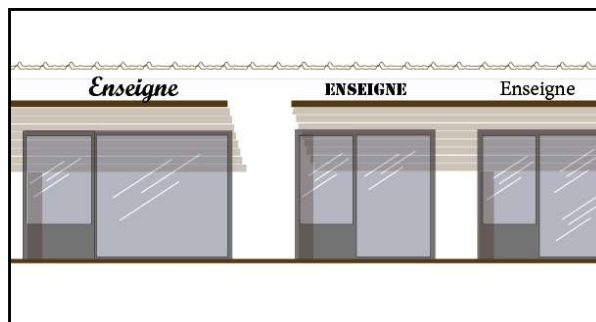
R+1, avec balcon filant



Immeuble R+2 / R+3



Petit collectif, façades bois



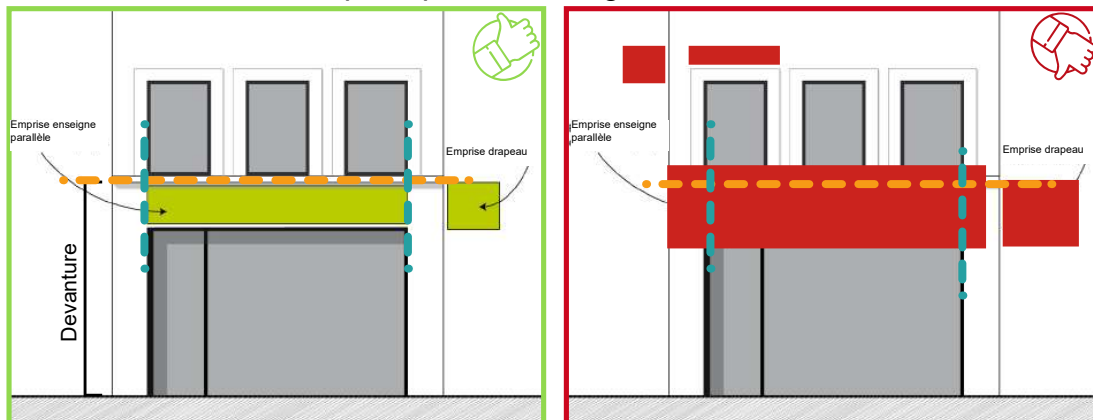
Rez-de-chaussée

3 CONNAITRE LA RÉGLEMENTATION

Les enseignes, position et surface

Quand il n'y a pas de réglementation locale de publicité (RLP) c'est le cas à Dombéni et Mamoudzou, le règlement national (RNP) s'applique dans l'attente de l'élaboration d'un RLPi.

Quelle dimension et emprise pour l'affichage commercial de mon commerce ?



RÈGLEMENT / Ce que disent les textes...

Dans le règlement national de publicité, des recommandations précises sont données sur la position et sur la dimension des enseignes parallèles et des enseignes en drapeau en fonction de la typologie architecturale.

Quelle que soit la typologie de devanture, l'enseigne sera positionnée dans l'emprise du rez-de-chaussée. — — — — —

L'enseigne parallèle ne dépassera pas les limites de la vitrine. — — — — —

Matériaux

L'enseigne doit être constituée de matériaux durables : bois et dérivés, plexiglas, métal laqué, métal brossé, Dibon,...

RÈGLEMENT / Ce que disent les textes... (Art. R.581-63) du Code de l'environnement

« La surface autorisée pour les enseignes est un rapport entre la surface des enseignes (enseigne parallèle et enseigne drapeau recto-verso) et la surface de la devanture ».

Pour une devanture d'une surface $> 50m^2$: les enseignes ne peuvent avoir une surface cumulée excédant les 15% de cette surface.

Pour une devanture d'une surface $< 50m^2$: les enseignes ne peuvent avoir une surface cumulée excédant les 25% de cette surface.

Hauteur de lettrage

40 cm maximum.

Obligation d'entretien

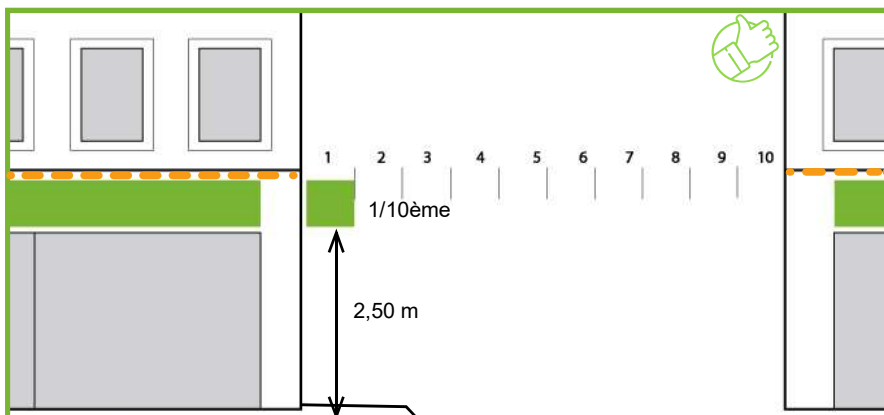
L'enseigne doit être maintenue en bon état de propreté et de fonctionnement (art. R581-58).

Suite à une cessation d'activité, l'enseigne doit être déposée dans les 3 mois.



3 CONNAITRE LA RÉGLEMENTATION

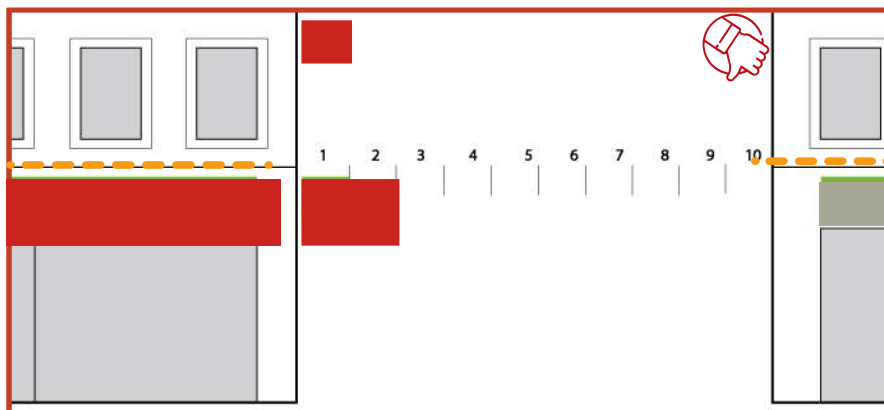
L'enseigne drapeau, position et surface



Position : l'enseigne drapeau est positionnée dans la hauteur du rez-de-chaussée sans dépasser la limite du rez-de-chaussée commercial.

Format :

- Les enseignes drapeau ne pourront pas avoir une saillie, par rapport au mur, de plus de 1/10e de la largeur de la rue avec une saillie maximale de 0,8m.
- Le format de l'enseigne drapeau est limité à 0,80 m².
- Le point le plus saillant sera à moins de 0,50 m de la bordure extérieure du trottoir.
- Le point bas de l'enseigne posé à une hauteur supérieure à 2,50 m



Les enseignes sont soumises à une taxe, la TLPE (Taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures).

Son montant varie en fonction du nombre d'enseignes et de la surface occupée. Le calcul du montant de la taxe se fait sur la somme des surfaces de l'enseigne en applique et de l'enseigne en drapeau (recto-verso).

Une exonération de droit pour les enseignes de moins de 7m² est en vigueur.

Micro-affichage type enseigne :

Toute affiche qui a un rapport avec l'activité du commerce sur lequel elle est posée, est une enseigne. Par conséquent, elle doit respecter les autres dispositions du titre V et n'est pas autorisée sur les baies commerciales (L 581-8 du Code de l'Environnement). L'ensemble de ces affiches ne doit pas dépasser une surface de 1 m² par commerce, à l'exception des maisons de presse (2 m²).

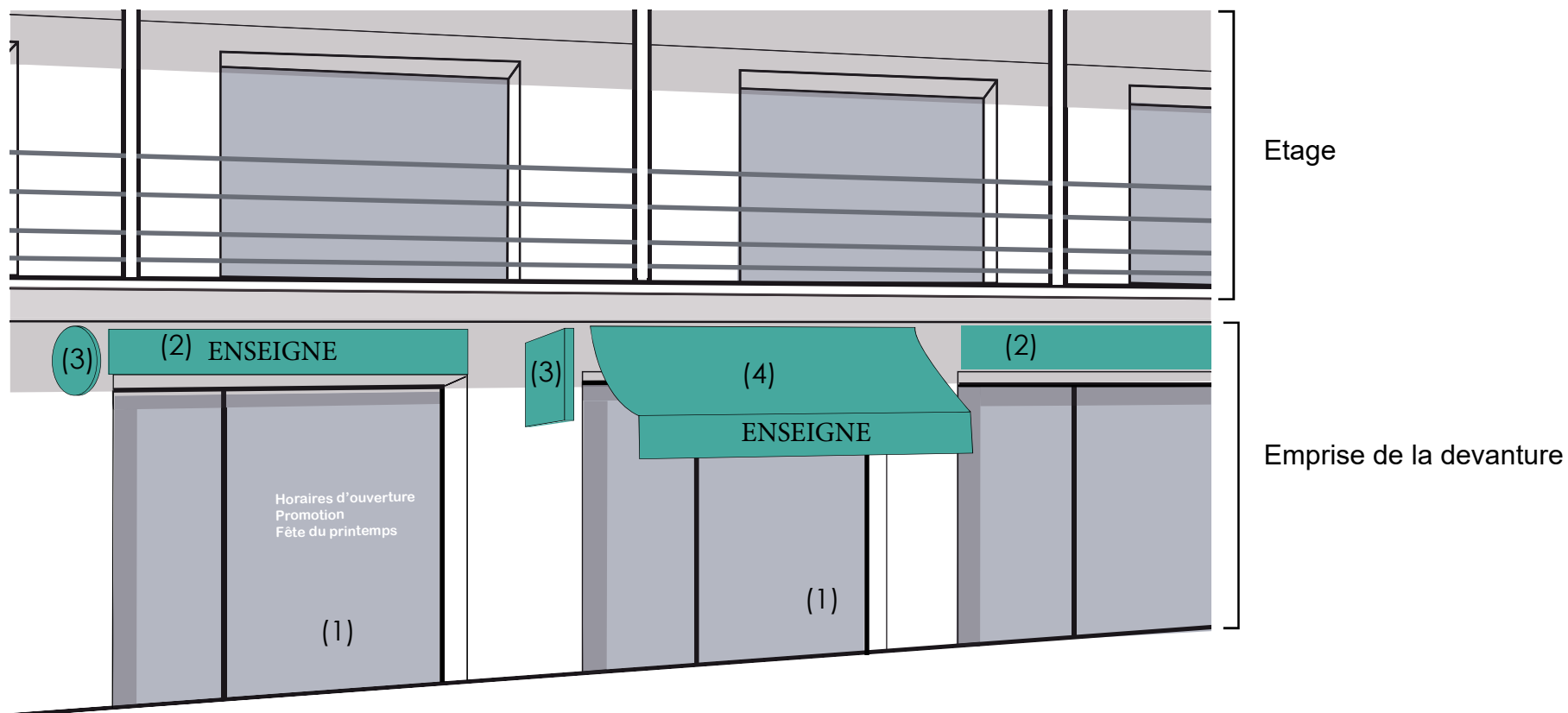


2 COMPRENDRE MA FAÇADE

Qu'est-ce qu'une devanture ? ~~~~~

Quelque soit la forme bâtie, la devanture est la façade commerciale, la carte de visite du commerce, elle se doit d'être soignée et cohérente avec son environnement et l'identité du commerce.

- Elle se compose d'une vitrine (1), d'une enseigne en applique/parallèle (2) et d'une enseigne en drapeau / perpendiculaire (3).
- Selon la typologie de la devanture, elle peut recevoir un store en toile (4) ou un auvent pour se protéger du soleil et de la pluie.
- L'enseigne et la vitrine peuvent être éclairées pour être visibles durant les heures d'ouverture nocturnes de fin de journée.



2 COMPRENDRE MA FAÇADE

Qu'est-ce qu'une enseigne

L'enseigne, telle que définie par l'article L.581-3 est une inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à l'activité qui s'y exerce.

Une enseigne donne des informations sur une activité et son identité.

Une enseigne n'est pas une publicité, c'est un moyen d'information et de signallement.

Il y a plusieurs types d'enseignes :

- les enseignes dites «parallèle» ou «en bandeau» ou «à plat», elles sont apposées sur la maçonnerie parallèlement à la façade,
- les enseignes dites « perpendiculaires » ou en « drapeau » ou «en potence», elles sont fixées perpendiculairement à la façade.

Les enseignes peuvent donc être constituées d'inscription, de symboles, de logos, de motifs. Elles doivent être coordonnées avec la devanture, être maintenues en parfait état.

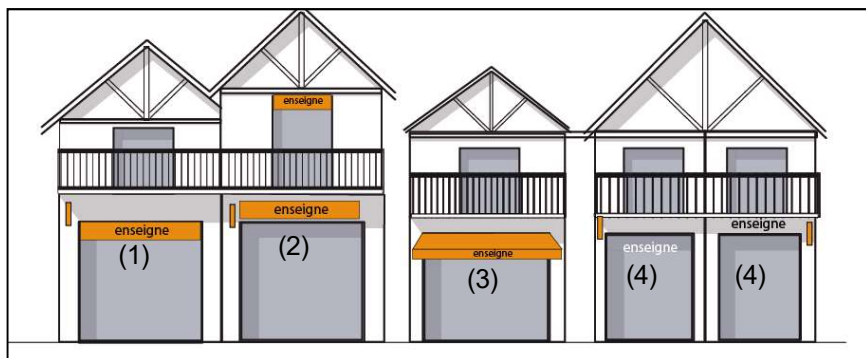
L'ensemble de la devanture doit être sobre et harmonieuse.



3 RÈGLES À RESPECTER POUR AMÉNAGER MA DEVANTURE

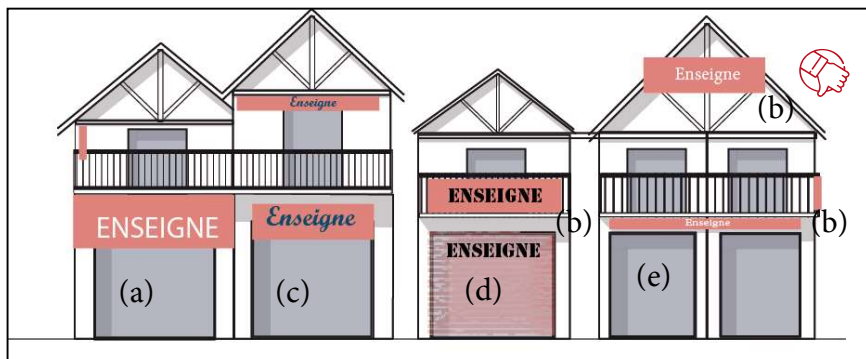
En fonction des typologies architecturales

PETITS COLLECTIFS



Possibilité d'enseigne :

- panneau dans l'embrasure (1)
- panneau sur le linteau (2)
- sur lambrequin de store banne (3)
- en lettres découpées sur le linteau ou la vitrine (4)
- un rappel en étage si le commerce s'y exerce

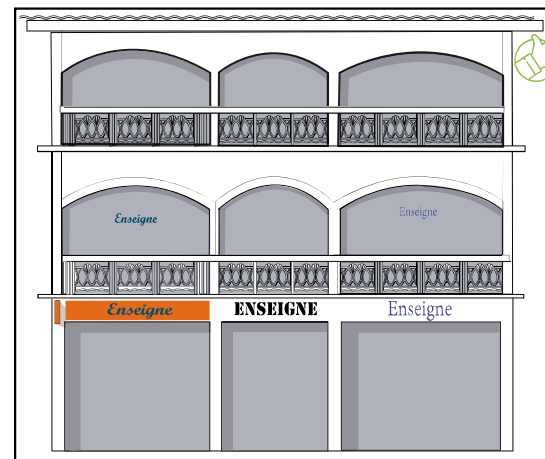


Non admis :

- Les enseignes aux dimensions non réglementaires, couvrant la façade (a)
- Les enseignes positionnées sur les balcons, sur les éléments d'architecture (b)
- les enseignes débordant sur la baie (c)
- La vitrophanie sur toute la surface de la vitrine (d)
- L'enseigne filante sur 2 locaux distincts (e)

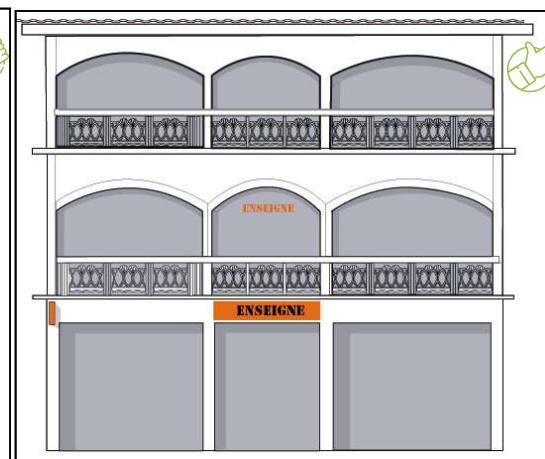
MAISONS MAHORAISES

Si plusieurs commerces installés

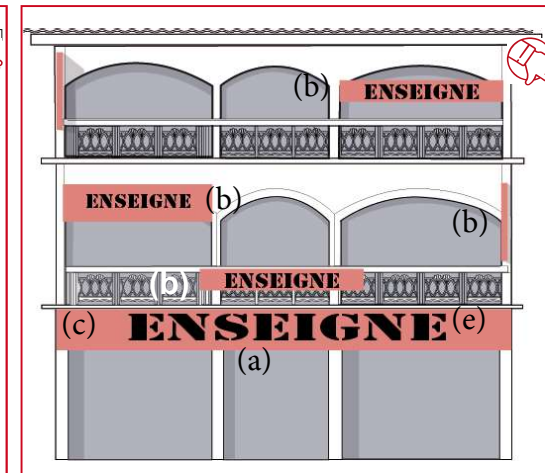
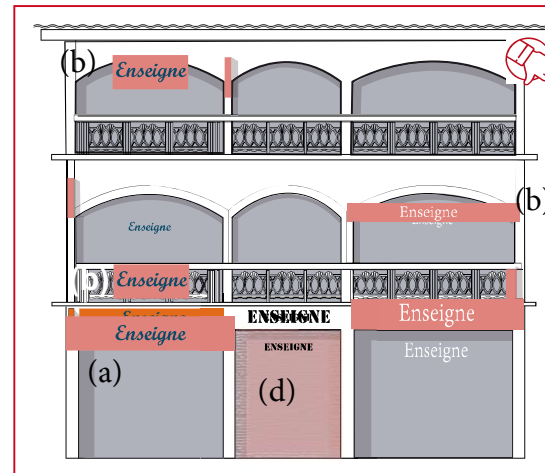


Une seule enseigne par commerce sur le linteau ou le vitrage + un rappel d'enseigne si l'étage est occupé par le commerce

Si un seul commerce installé



Une seule enseigne + un rappel d'enseigne si l'étage est occupé par le commerce



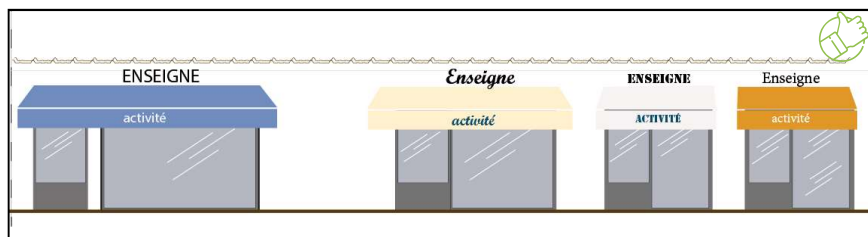
3 RÈGLES À RESPECTER POUR AMÉNAGER MA DEVANTURE

En fonction des typologies architecturales

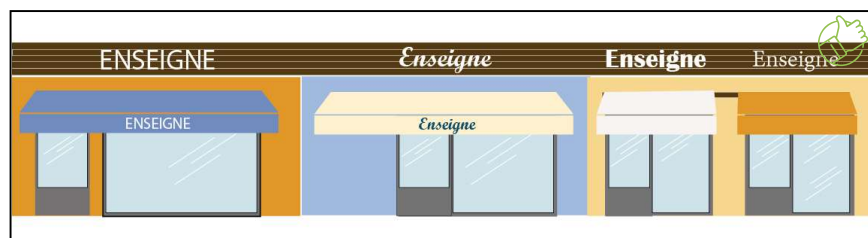
Pour les devantures incluses dans un linéaire commun, préférer un type d'aménagement unique pour l'ensemble des commerces

Pour toutes les configurations, les enseignes doivent respecter les règles de position et dimension

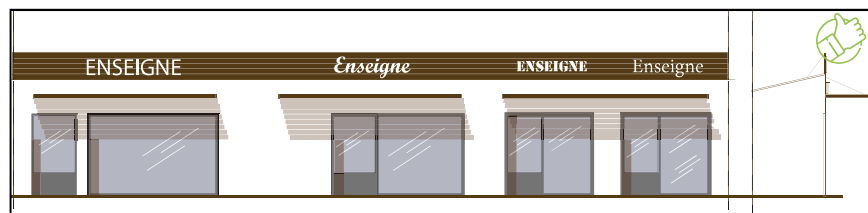
voir règlement pages 6-7



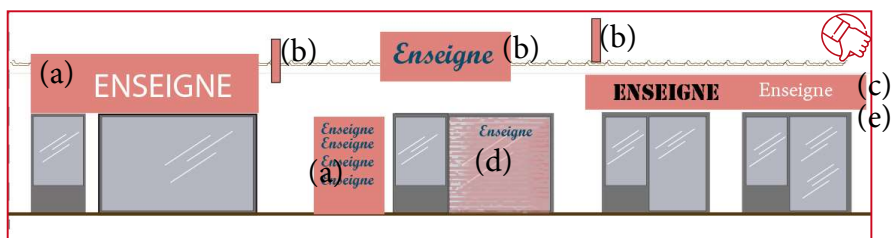
Store individuel



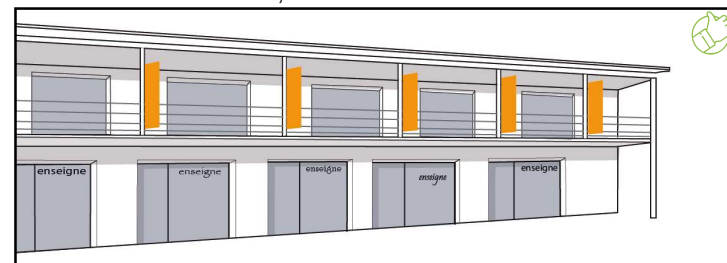
Stores et bandeau d'enseigne commun



Auvents et bandeau d'enseigne communs



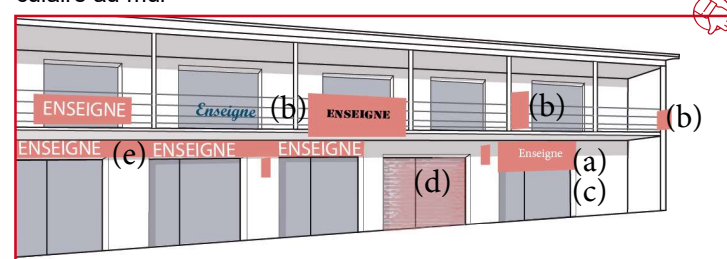
Store individuel - vertical, au nu du balcon



Enseigne sur la vitrine et bannière verticale -



Enseignes bandeau et drapeau en sous face du balcon / perpendiculaire au mur



4 L'UTILISATION DE LA COULEUR EN FAÇADE

Une tradition mahoraise à valoriser

La couleur est un élément prégnant dans la tradition mahoraise. Elle est présente dans les départements d'Outre mer. Elle est une caractéristique forte de l'architecture des îles.

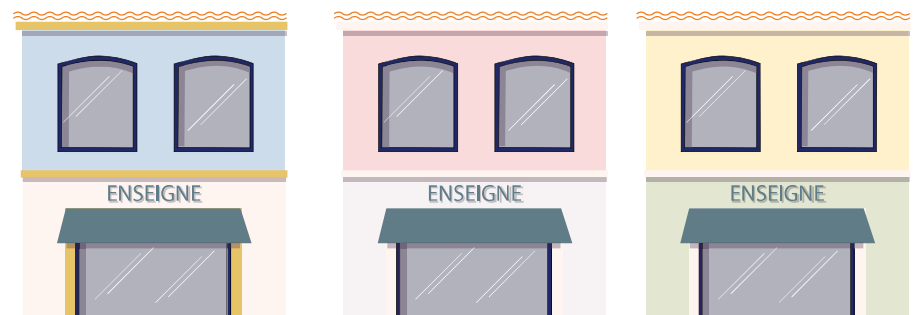
La couleur permet de donner un rythme au linéaire d'une rue, d'identifier un commerce.

Les couleurs souvent très vives sont à harmoniser. Elles peuvent structurer une devanture si elles sont utilisées par élément de façade, c'est à dire une couleur pour la maçonnerie, une autre pour les volets, une troisième pour les encadrements.

Il est conseillé de ne pas utiliser plus de 3 couleurs par devanture.

Les couleurs de la façade commerciale peuvent être différentes des couleurs des étages mais doivent être en harmonie.

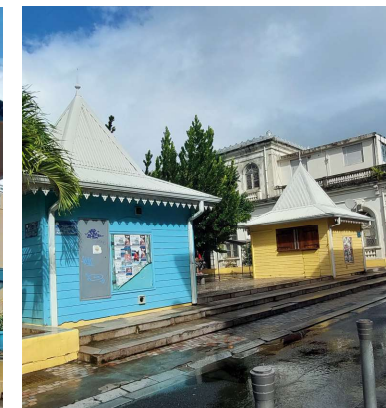
NUANCIER INDICATIF



Nuancier de couleurs douces



Nuancier de couleurs vives



4 LES MATERIAUX

Une utilisation locale, le bois, le métal

Le bois est très présent en façade. Il apporte une qualité sensible à l'architecture. Il pourrait être utilisé sur les devantures commerciales comme bardage, comme fermeture de sécurité, comme auvent.

Le bois est durable, il peut être rénové, prendre des teintes variées.

Le bois et le métal, utilisés comme élément de fermeture peuvent être supports de présentation de produits lors de l'ouverture du commerce.

Le bois peut être utilisé en gardant son aspect naturel ou être peint. Pour une plus grande pérennité il sera protégé par un vernis mâtt ou une peinture mâtt également.

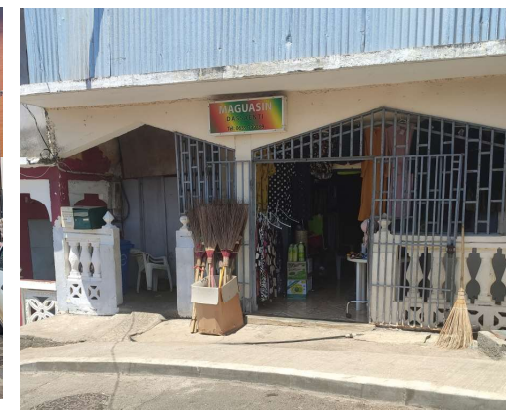
Le métal peut être une simple grille ou du métal perforé ou ouvragé. Il doit être traité anti-corrosion et peint ou laqué.



Volet support de produits et fermeture du commerce



Grille ou volet support de communication



5 MENER À BIEN MON PROJET

Préconisations pour aménager ma devanture

Les enseignes sont des éléments de repérage pour la clientèle et des supports d'identité commerciale pour l'activité. Elles permettent une bonne visibilité dans le paysage de la rue.

Il existe deux catégories d'enseignes :

Les enseignes parallèles : elles offrent une vision de l'enseigne de face

Les enseignes drapeau : elles offrent une vision de l'enseigne dans la perspective de la rue.

L'enseigne parallèle est apposée sur le bandeau de la façade commerciale.



CE QUE PRÉCONISE LA CHARTE ...



Lettres peintes sur enduit



Panneau en bois peint, métal laqué ou dibon



Panneau d'enseigne



Lettres découpées
Lumineuses ou non



Lettres découpées en
métal, dibon ou bois



Lettres adhésives sur
vitrage

- 1 seule enseigne parallèle par commerce
- Une hauteur de lettre de 40 cm au maximum
- Un logo, en complément de l'enseigne, il devra présenter les mêmes qualités et charte graphique que les enseignes
- Pour les commerces en étage, seule l'inscription sur un support type lambrequin sera autorisée dans l'embrasure d'une baie

Rappel de la réglementation
page 6-7



CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...

- Les panneaux en PVC rapportés à plat sur le linteau ou autour de la vitrine
- Les enseignes et habillages en matériaux brillants ou réfléchissants
- Le caisson lumineux néon rapporté à plat

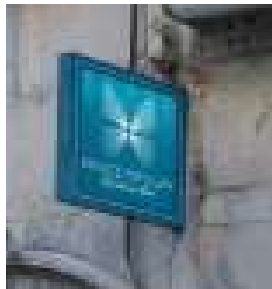


5 MENER À BIEN MON PROJET

L'enseigne drapeau est fixée de manière perpendiculaire à la façade.



CE QUE PRÉCONISE LA CHARTE ...



Caisson lumineux LED



Panneau de bois peint



Panneau simple décoratif

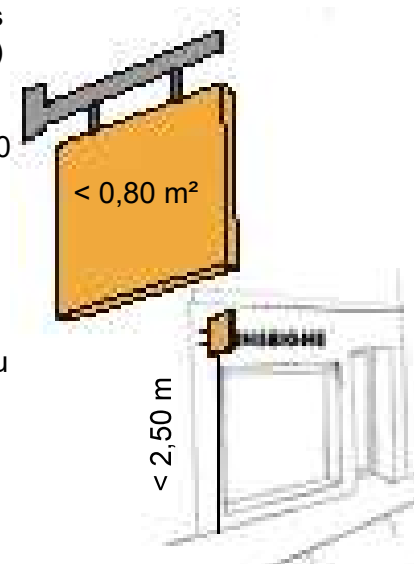


Panneau découpé



pour les tabacs presses PMU, ...
une enseigne unique
peut être installée

- **1 seule enseigne drapeau par commerce.** Exception pour les commerces d'angle : possibilité de deux enseignes drapeau (1 par façade commerciale)
- Elle sera positionnée dans l'emprise du commerce.
- Epaisseur de l'enseigne inférieure à 8 cm; surface inférieure ou égale à 0,80 m² (dans le respect des règles d'une saillie de moins de 1/10e de la largeur de la rue)
- Un logo peut être sur l'enseigne, en complément ou en remplacement du nom de l'enseigne
- Le point bas de l'enseigne drapeau sera au minimum à 2,50 m du niveau du trottoir



Rappel de la réglementation
page 6-7

Vue de l'enseigne drapeau dans la perspective de la rue



CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...

- Les enseignes sur les balcons et hors de l'emprise de la devanture (comme défini pages 6-7 et 10-11).
- Les caissons lumineux autre que LED.
- Les enseignes lumineuses de couleur et texte défilant,
- Les éclairages clignotants réservés aux services d'urgence



5 MENER À BIEN MON PROJET

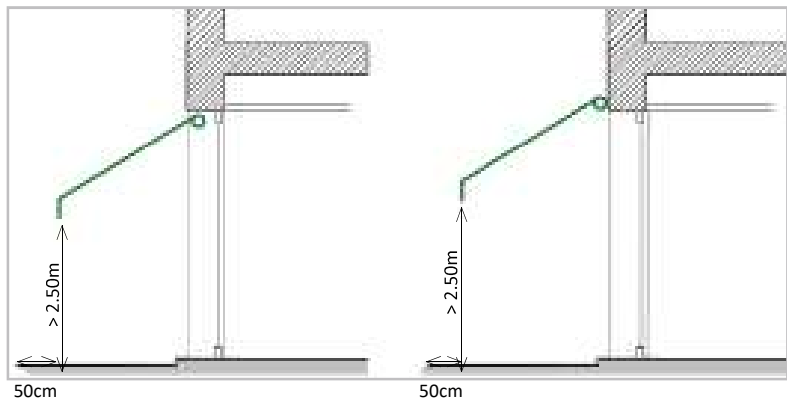
La protection solaire

Elle est un élément de confort et de repérage. Elle participe à l'identité du commerce, au même titre que les enseignes.



CE QUE PRÉCONISE LA CHARTE ...

La position du store



*Dans l'embrasure,
positionnement à privilégier*

Store banne



Sur le linteau

- Une hauteur libre de 2,50 m au minimum sous point bas.
- Un positionnement harmonieux sur la façade : centré au dessus de la vitrine ou dans l'embrasure
- Le déploiement sera en retrait de 0,50m minimum de la limite trottoir / voirie.
- La protection solaire sera de couleur unie,
- L'enseigne et le logo du commerce sont admis sur le lambrequin du store.
- L'installation de store est soumise à autorisation



CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...

- Les stores corbeille, pour leur volume sur la façade et leur vieillissement prématuré
- Les auvents en tôle
- La toile de store en matériau plastique
- Les toiles à motifs



Les auvents en bois



Les auvents en métal



Le store peut être remplacé par des structures plus pérennes comme les auvents en bois ou en métal

5 MENER À BIEN MON PROJET

Les fermetures nocturnes et les caissons de volet roulant



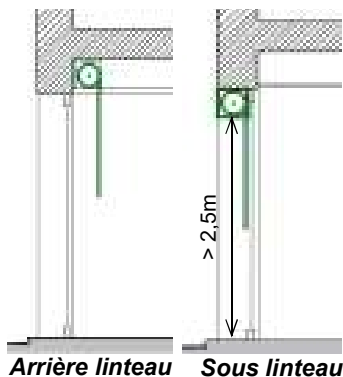
CE QUE PRÉCONISE LA CHARTE ...

Divers systèmes peuvent être mis en oeuvre pour la sécurisation du commerce.

Les systèmes les moins impactants seront privilégiés tels que :

- l'utilisation du verre retardement à l'effraction
- les systèmes traditionnels, les grilles et battants en bois

Position du coffre d'enroulement



Systèmes à enrouleur



Grille micro perforée

Systèmes traditionnels



Grille à maille large ou motifs

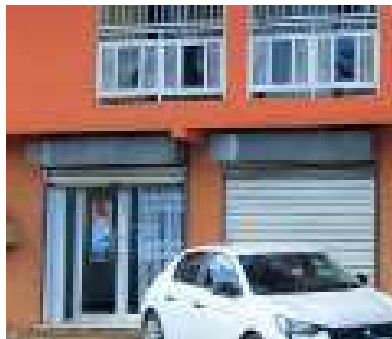
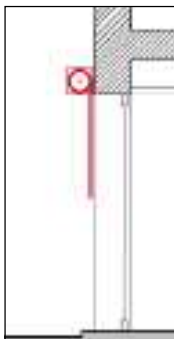


Volets bois



CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...

- La position du caisson de volet roulant en saillie sur la façade (voir photo et schéma ci-contre)
- Le tablier de rideau plein (voir photo ci-contre)



AUTORISER SOUS CONDITION

Ces dispositions sont autorisées lors de rénovation sans changement de système de sécurité



Lorsque le tablier du rideau est opaque, en métal brut, une peinture ou un film thermo formable peuvent être appliqués.



En cas de reprise d'un commerce pour lequel le caisson d'enroulement du volet est positionné en saillie, il est recommandé de l'intégrer ou de le masquer par le panneau de l'enseigne ou par le store.

5 MENER À BIEN MON PROJET

Mise en lumière de la devanture et de la vitrine

L'éclairage de la devanture et des enseignes doit tendre à limiter la consommation énergétique et la pollution lumineuse. L'éclairage extérieur sera continu et diffus.

Le choix des luminaires extérieurs sera en harmonie avec le style de la devanture.



CE QUE PRÉCONISE LA CHARTE ...



Spots LED, de petites dimensions, extérieurs



Lettres lumineuses



Rampe LED, à disposer sous une corniche ou moulure existante



Rappel de la réglementation

Code de l'Environnement

- L'éclairage des enseignes se fera uniquement par LED (diodes électroluminescentes) pour être conforme aux normes et préconisations issues du Grenelle de l'Environnement. Cette technologie est économique (1/5 à 1/10 de réduction des coûts), elle est de longue durée (35 000 à 50 000 heures), elle est sans mercure.
- De plus l'éclairage LED est peu énergivore et permet de diffuser une lumière d'ambiance de qualité.
- Aussi l'éclairage des commerces doit tendre à limiter la pollution lumineuse. L'éclairage doit donc être travaillé en contraste et non en intensité
- Depuis juillet 2013, un nouvel article de loi régit les horaires d'éclairage nocturne des devantures :
 - Enseigne : Obligation d'extinction entre 1h et 6h du matin
 - Vitrine : Obligation d'extinction entre 1h et 7 h du matin (ou 1 heure avant et après la fermeture ou la fin d'occupation des locaux) .



CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...

- Les projecteurs consommateurs d'énergie
- Les éclairages au néon blanc ou coloré
- Les éclairages clignotants, de couleur et défilant, réservés aux services d'urgence

5 MENER À BIEN MON PROJET

Intégration des dispositifs techniques

Le climatiseur

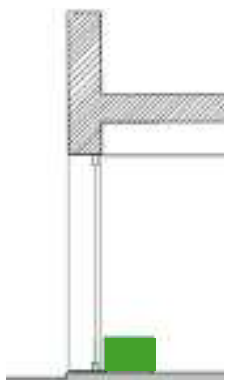


CE QUE PRÉCONISE LA CHARTE ...

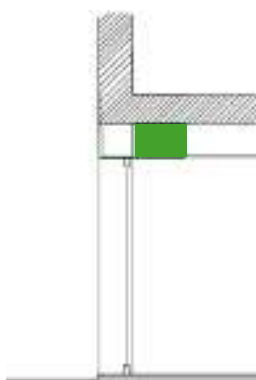
Le climatiseur est positionné à l'intérieur du local en allège ou à l'arrière du linteau

Il peut aussi se positionner dans une niche

Dans certains cas, il peut être installé en étage, dans les combles ou en sous-sol



Climatiseur situé en allège



Climatiseur situé derrière le linteau (à l'intérieur du commerce)



Dans une niche, l'appareil de climatisation doit être masqué par une grille ou des ventelles



CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...

Les climatiseurs installés en saillie sur la façade visibles depuis l'espace public



5 MENER À BIEN MON PROJET

Agencement des terrasses

Les terrasses sont un élément important de l'animation de l'espace public, c'est pourquoi elles doivent rester accessibles à tous, conviviales, propres et accueillantes.

S'appuyer sur le bâti traditionnel et l'environnement paysager pour créer une ambiance conviviale en terrasse.



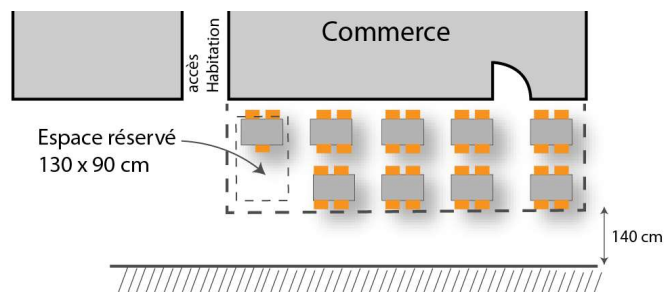
CE QUE PRÉCONISE LA CHARTE ...

La position et l'emprise de la terrasse



Espace réservé
130 x 90 cm

Terrasse décalée de la façade



Terrasse le long de la façade

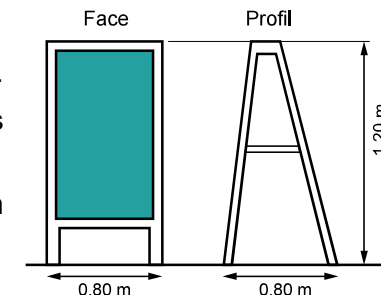
La typologie de terrasses et du mobilier attractif

La terrasse devra s'intégrer à l'environnement architectural et urbain :

- le mobilier des terrasses (chaises, tables, paravents, jardinières...) devra être assorti et choisi en matériau durable : bois, métal, résine.
- les éléments textiles (coussins et parasols) devront être choisis de teinte unie assortie.
- parasol : un seul modèle et une seule couleur par terrasse.

Tous les éléments mobiles seront rentrés le soir, le sol de la terrasse sera maintenu propre par l'exploitant.

- La dimension des chevalets est encadrés par la réglementation.
- Ce dispositif fait l'objet d'une autorisation auprès des services de la ville.
- Ces dimensions seront d'une hauteur 1,20 m et de 0,80x0,80m de large et profondeur



CE QUE PROSCRIT LA CHARTE ...

- La terrasse, les étalages et les stop trottoirs entravant la circulation piétonne et automobile, gênant l'accès aux immeubles voisins.
- Les parasols publicitaires et le mobilier présentant des inscriptions autres que l'enseigne
- Le mobilier et stop trottoirs en plastique souple, ou détérioré, ou dépareillé.
- Toute inscription publicitaire autre que le nom de l'établissement.

LES REZ-DE-CHAUSSÉE COMMERCIAUX NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Lors de projets de construction mixte, commerce+logement, le rez-de-chaussée revêt une importance particulière. Par sa proximité avec les usagers, le rendu esthétique est primordial. Aussi le soin apporté au choix des matériaux et à la qualité de leur mise en œuvre feront l'objet d'une grande attention.

Les futures opérations mixtes commerce/logement peuvent prendre des formes bâties diverses, à chaque projet l'enjeu est de donner une place au rez-de-chaussée suffisante pour accueillir dans les meilleures conditions les activités commerciales ou de services.

Dès la conception, le positionnement et l'intégration des différents éléments composant la devanture commerciale devront être anticipés.

Les présentes recommandations ont pour but de donner un cadre à l'installation des commerces.

Les dimensions et limites de la devanture

Le commerce a besoin d'espace tant pour son aménagement intérieur que pour sa devanture. La façade commerciale doit pouvoir intégrer les éléments techniques nécessaires à son bon fonctionnement et les enseignes indispensables à sa visibilité et à l'expression de son identité.

Un minimum de 3.50m de hauteur sous dalle est requis,
Une vitrine de 3m de haut est correcte.

Pour un linéaire commercial sous galerie ou sous balcon, les mêmes minima seront maintenus.

Couleurs et matière des châssis

Le châssis sera réalisé en acier laqué.

Les châssis seront de couleur foncée (de préférence gris coloré), pour éviter un fort contraste avec le vitrage qui se lit toujours en sombre.

Les châssis en aluminium naturel ou anodisé ne sont pas souhaités.



Le store

Le store est un élément de devanture indispensable pour les commerces dont les façades sont exposées à un fort ensoleillement, au sud et à l'ouest.

Le choix se fera entre store banne et store à projection ou auvent.

Un emplacement pour les stores doit être réservé soit :

- entre tableaux
- sous le bandeau d'enseigne

Dans tous les cas ces éléments ne dépasseront pas la largeur des ouvertures.

Les stores avec caisson ne seront pas admis en saillie sur la façade .

Les équipements techniques

Le volet roulant de protection est à l'intérieur de la vitrine.

Pour une meilleure animation urbaine, le dispositif produira un effet de transparence : Les rideaux seront métalliques : à mailles ou à lames micro-perforées finition laquée sombres, ou en lames de polycarbonate.

La grille devra être préférablement à l'arrière de la vitrine et à commande électrique .

La serrurerie des rideaux de sécurité aura un aspect identique sur tous les commerces d'un même secteur ou ensemble bâti.

Recommandation pour la cellule commerciale

Eviter les recoins, les piliers.

Les locaux doivent être, le plus possible, rectangulaires ou carrés. Eviter les locaux longs et étroits peu propices à la valorisation du commerce.

Les cellules commerciales doivent être livrées hors d'eau, hors d'air.